



Mairie de St-Sauveur

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Michel GENTIT, Maire de SAINT SAUVEUR (Isère) certifie que, pour l'enquête publique de révision du Plan Local d'Urbanisme qui s'est déroulé en mairie du mercredi 11 janvier au vendredi 10 février 2017 inclus:

- L'arrêté municipal n°2016-091 du 16 décembre 2016 prescrivant l'enquête publique sur le projet de révision du P.L.U. et l'avis d'enquête publique ont été affichés du 23 décembre 2016 au 11 février 2017 inclus au panneau d'affichage public face à l'entrée de la mairie ainsi que sur le site internet de la mairie <http://www.saintsauveur38.fr/>.
Un lien vers l'ensemble des documents constituant le dossier de révision du P.L.U. a été mis en ligne sur notre site internet afin que les dossiers soient consultables par tous.
- Les parutions légales de l'avis d'enquête publique ont été publiées le 23 décembre 2016 (soit 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête) et le 13 janvier 2017 (parution durant les 8 premiers jours de l'enquête) dans les journaux « Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné » ainsi que « Le Dauphiné Libéré ».
- Une information complémentaire a été publiée chaque semaine dans l'hebdomadaire local « Le Mémorial de l'Isère » notifiant les dates de l'enquête publique ainsi qu'un rappel de la prochaine permanence du commissaire enquêteur.
- Une affiche rappelant les dates de l'enquête ainsi que les jours de permanence du commissaire enquêteur a été affichée à la porte d'entrée de la mairie du mardi 10 janvier 2017 au lundi 13 février 2017.

A SAINT SAUVEUR (Isère),
Le 17 février 2017

Le Maire,
Michel GENTIT

